

L'Association félicite le ministre du Commerce de la mesure qu'il a prise en convoquant les délégués commerciaux de toutes nos missions à une conférence sur l'encouragement au commerce d'exportation et en faisant en même temps profiter de leurs conseils, à Ottawa, les exportateurs actuels et les candidats au commerce d'exportation. Nous espérons que les résultats de cette entreprise bien conçue et bien organisée se traduiront, dans une juste mesure, par une ardeur et par un esprit de détermination plus marqués que jamais, dans l'effort du Canada pour vendre ses produits à l'étranger et par une augmentation appréciable de la liste des entreprises et des produits d'exportation.

Un programme soutenu d'encouragement énergique au commerce, complété par des services et un appui comparables à ceux qu'offrent les gouvernements des pays concurrents, est essentiel à l'expansion et même au maintien de notre commerce. Le programme de participation aux expositions commerciales, d'envoi de missions commerciales et d'encouragement continu par l'entremise du Service des délégués commerciaux, est excellent et il importe de lui conserver son dynamisme. La grande importance de l'augmentation des exportations de produits ouvrés exige que ce programme soit reconnu aux plus hauts échelons du gouvernement, des affaires et de la main-d'œuvre.

De l'avis de l'Association, il est extrêmement important que, dans les négociations qui ont lieu actuellement en Europe, le Canada fasse comprendre au Royaume-Uni et aux autres pays du Commonwealth, l'importance de la conservation du présent système préférentiel du Commonwealth.

Nous recommandons avec instance que le gouvernement canadien souligne fortement, pour la gouverne des six pays membres de la Communauté économique européenne, le fait que les méthodes qu'ils ont adoptées pour déterminer leur tarif extérieur, d'après la moyenne de leurs tarifs individuels, manquent de réalisme, puisque le niveau tarifaire qui en résulterait créerait plus de restrictions quant aux articles importés du Canada que ne le faisaient en général les droits de douane applicables avant la formation de la Communauté. Le Canada devrait aussi tenter de faire en sorte qu'on n'établisse pas de nouvelles pratiques commerciales restrictives telles que le contrôle des échanges, la dévaluation des monnaies, les permis sur les importations, les restrictions quantitatives, les primes à l'exportation et autres mesures semblables.

Ainsi que nous l'avons déjà dit au cours du présent mémoire, l'effort tenté par le gouvernement en coopération avec les banques, pour résoudre le problème du financement des exportations de marchandises essentielles qui exigent un crédit moyen et un crédit de longue durée, mérite des félicitations. L'Association a depuis longtemps réclamé avec instance l'établissement de moyens qui permettraient aux exportateurs canadiens d'offrir la même sorte de crédit, à taux d'intérêt peu élevé et à long terme, que leurs concurrents étrangers. La chose pourrait se faire grâce à des organismes de crédit soutenus par le gouvernement, tels que l'*Eximbank* de Washington, la Banque d'exportation et d'importation du Japon et les garanties que fournit le gouvernement au consortium des banquiers allemands.

Nous espérons que les nouvelles ententes au Canada, qui combinent un plus grand usage des garanties et des fonds disponibles, conformément à la Loi de l'assurance sur les Crédits à l'Exportation, avec la nouvelle institution de financement organisée par les banques à charte, fonctionnera de manière à fournir le financement des exportations à des conditions comparables, quant à la durée et au coût, à celles qu'on trouve dans les autres pays. Voilà qui renforcera la position du Canada en matière de concurrence sur les marchés étrangers et qui devrait directement et indirectement fournir des emplois de plus en plus nombreux aussi bien dans un avenir prochain que dans un avenir éloigné, surtout dans les régions qui ont été les plus éprouvées par le chômage.